

Abus de faiblesse

Dernièrement nous sommes encore intervenus dans des litiges liés à des abus de faiblesse.

Voici un cas

Un concessionnaire a réussi à vendre trois TWINGO neuves en l'espace de 4 années, à un octogénaire vivant en maison de retraite en croquant toutes ses économies au point de ne plus pouvoir payer ses loyers.

Chaque véhicule vendu à prix fort fait l'objet d'une reprise de la précédente à l'Argus -15%. Une belle opération financière en sachant que la personne roule moins de 2000 KM par an.

Voici comment le piège s'est refermé

En 2001 notre adhérent remplace son ancien véhicule par une Twingo neuve. Il la paie avec toutes ses économies.

En 2003 , le concessionnaire l'invite à passer à la concession en proposant une formule très intéressante pour le remplacement de l'ancienne. N'ayant plus d'économie le vendeur lui suggère la fameuse formule 50-50, la reprise de l'ancienne voiture (4000km) servira à payer 50% de la nouvelle. Le reste étant à régler dans 2 ans, mais de cela on n'en parle presque pas.

En 2004, notre octogénaire est convoqué à la concession, il faut absolument régler les 50% restant, mais comment faire, il n'y a presque pas d'économie. Et là encore une formule magique : un crédit de 8000 euros. Le dossier de crédit a été entièrement rempli par le vendeur, juste la signature en bas du document et voilà notre homme reparti avec une voiture neuve. Au bout de quelques mois, au début de 2005, il n'est plus possible d'honorer les échéances car le montant de sa retraite suffit à peine à couvrir les loyers de la Maison de Retraite. Et voilà des échéances impayées avec des relances incessantes du créancier.

Nous sommes intervenus à ce moment là

Le responsable des ventes ne se sent pas du tout concerné par le délit. Malgré notre intervention, il refuse donc tout arrangement à l'amiable pour une reprise du véhicule (février 2004 et 1900 Km) à un prix décent.

La société de crédit propose la vente du véhicule aux enchères et s'ensuivra une saisie de la pension de retraite pour solder la différence.

Dans ce cas, notre adhérent serait dans l'impossibilité de payer la maison de retraite durant de nombreux mois. Etant seul et sans famille que lui reste t'il ? La rue !!!!! C'est inimaginable.

Le service social a saisi la commission de surendettement. Nous attendons la décision.

La société de Crédit a tenté de faire saisir le véhicule par un huissier sans mandat d'un juge. Ceci afin de faire une dernière opération financière grâce au rachat par le concessionnaire.

Nous nous sommes fermement opposés malgré le harcèlement presque quotidien. Il n'y a pas de raisons particulières de privilégier le concessionnaire par rapport à la maison de retraite.

Une plainte a été déposée avec notre témoignage auprès du Procureur de la République. L'affaire est toujours en cours. Le vendeur a vraiment manqué à toutes ses obligations de conseils et d'information. Il est en plus responsable sur le plan pénal de l'abus de faiblesse.

A suivre